

Monsieur Lionel Saussé

Membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail Départemental

à l'attention de

Monsieur Joël Sürig

Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail Départemental

Objet : Dégradation des conditions de travail des directeurs /trices

Monsieur le Président,

Faisant suite au tragique événement qui s'est déroulé le week-end du 21, 22 septembre 2019, à savoir le suicide d'une directrice d'école de Pantin, je soussigné, Lionel Saussé, membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental, affirme avoir pris connaissance et constaté un danger grave.

Les directeurs/trices subissent une surcharge administrative exponentielle, le manque de moyens matériels, humains, financiers et de temps, la mise en œuvre de réformes ou de préconisations toujours dans l'urgence, la difficulté de gestion des conflits et leurs conséquences, la pression de la hiérarchie, et, en particulier, le manque de confiance et d'autonomie.

De ce fait, les directeurs/trices des écoles sont pleinement et quotidiennement exposés à des situations de stress important qui provoquent, dans la durée, des troubles psychosociaux ou des traumatismes aggravant leur santé et pouvant les conduire à des comportements irréparables, notamment le suicide.

Il apparaît donc que les conditions de travail actuelles des directeurs/trices des écoles ne sont pas adaptées à préserver leur santé physique et morale.

A ce sujet, « la procédure de recensement des suicides ou tentatives de suicides parmi les personnels de l'éducation nationale a été réactivée auprès des académies par une note en date du 23 juillet 2019 », avis n°2, CHSCTMEN du 21 mai 2019, preuve qu'il est réellement

nécessaire de prendre en compte les difficultés à exercer correctement et sereinement la fonction de directeurs/trices des écoles.

Cette gestion interpelle à nouveau sur la souffrance au travail.

Par conséquent, je fais, par la présente, exercice du droit d'alerte (L. 4131-2 du Code du travail).

Je demande également que l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, ainsi que l'ensemble des acteurs/trices de prévention, soient associés à une expertise des conditions de travail des directeurs/trices des écoles.

Je vous prie de mettre en œuvre des mesures permettant à ce personnel très exposé et fragilisé de pouvoir exercer paisiblement leur fonction afin d'éviter un nouveau drame.

Je vous saurai gré de bien vouloir aussi réunir le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail départemental dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi, dans un souci d'amélioration des services et conscient de l'enjeu fort pour les collègues, je vous remercie, Monsieur Le Président, de porter une attention particulière à mes requêtes.

Le 02/10/2019

Monsieur Lionel Saussé

